

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 8 avril à 20h
DATE D'AFFICHAGE 28/03/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Le Bourgeois, Deau, Joubin, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 22	M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur M. Fouchet a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Hérault

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS CLASSIQUES ET À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

M. Le Bourgeois, maire-adjoint délégué aux espaces publics et au cadre de vie, rappelle que par délibération n°09.03.21, le conseil municipal a créé une aide à l'achat de VAE neufs notamment, permettant aux Versonnais de bénéficier d'un « Bonus vélo » de l'Etat sous réserve de remplir les conditions fixées par celui-ci, ainsi que de Caen la mer.

Pour mémoire, le dispositif d'aide financière (revu légèrement en mai 2023 pour s'adapter au nouveau barème de l'Etat notamment) prévoit :

- Montant de l'aide communale : 250 € pour l'achat d'un VAE neuf ; 50 € pour l'achat d'un vélo classique neuf.
- Bénéficiaires de l'aide : habitants de Verson dont le revenu fiscal de référence en année N-1 par nombre de parts est inférieur ou égal à 14 089 € (seuil 2023).

Les habitants de Verson éligibles au dispositif peuvent actuellement bénéficier des aides suivantes :

	VAE	Vélo classique
Commune de Verson	250 €	50 €
CU de Caen la mer	50 € (forfait)	-
État	200 € (montant maximum)	-
Total	500 €	50 €

L'aide de l'Etat est conditionnée à celle de la collectivité. Les bénéficiaires la perçoivent directement. L'aide de Caen la mer (bonus de 50€) est également conditionnée à celle de la collectivité. C'est la commune qui la verse aux bénéficiaires (avance remboursée ensuite par Caen la mer).

Ce dispositif a été créé pour un an en 2021 et renouvelé en 2022 et en 2023. Voici quelques éléments de bilan sur les aides attribuées à Verson :

	VAE	Vélo classique
2021	2	2
2022	12	3
2023	15	0

Il est proposé de renouveler le dispositif d'aide pour 2024, en fixant l'enveloppe maximum à 4 530 €. (2022 : 3750 € réalisés ; 2023 : 5 000 € au BP, 4 500 € réalisés)

Mme Roux demande pourquoi l'enveloppe est fixée à 4 530 € alors que cela ne correspond à aucun multiple possible d'attribution de l'aide VAE ou vélo classique.

Mme Gleize, directrice générale des services, confirme qu'un calcul « qui tombe juste » a échappé à la vigilance lors de la préparation budgétaire.

Mme la Maire ajoute que si jamais l'enveloppe maximale fixée doit être dépassée de 70€ pour permettre à une aide d'être effectivement attribuée, il sera toujours possible de modifier le montant de l'enveloppe en cours d'exercice.

Vu le Code de l'énergie : articles D251-2, D251-7-1 et D251-13 ;

Vu les décrets n°2020-656 du 30 mai 2020 et n°2020-955 du 31 juillet 2020 relatifs aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;

Vu l'arrêté de l'Etat du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion des aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants ;

Considérant le souhait d'agir en faveur des mobilités douces et la mise en place d'un plan vélo à Verson,

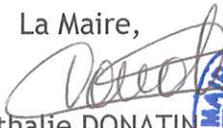
Considérant par ailleurs la mise en place du bonus vélo par l'État pour l'achat de vélos neufs à assistance électrique (VAE) et l'aide forfaitaire complémentaire attribuée par Caen la mer dans ce cadre,

Considérant l'avis de la Commission Espaces publics et cadre de vie réunie le 3 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 25 voix pour et 1 voix contre :

- De reconduire en 2024 le dispositif d'aide financière décrit ci-dessus pour l'achat d'un VAE et d'un vélo classique,
- D'inscrire au budget primitif 2024 les crédits nécessaires à la présente opération (4 530 €, soit l'équivalent par exemple de 4 aides pour les vélos classiques et 14 pour les VAE),
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Maire,


Nathalie DONATIN

